



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENTS :** CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

**Secrétaire de séance :** Kevin VERDUZIER

### DELIBÉRATION N°177

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

### OBJET : INTERVENTION AU CLAS DE LA COMMUNE – TARIF AU 1ER JANVIER 2022

Le conseil municipal est informé qu'**une intervenante contractuelle interviendra auprès des jeunes participant au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** du 4 janvier au 3 février 2022 les mardis et jeudis de 17h00 à 18h00.

L'objectif de cet intervenante auprès des jeunes est de :

- les sensibiliser à **la langue des signes** ;
- développer la confiance en soi ;
- travailler sur l'expression corporelle.

**Le montant de l'intervention est fixé à 30€ net par heure** (sans frais de déplacement). Dix séances d'une heure sont programmées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le tarif de l'intervention fixé à 30€ par heure soit un total de 300€ net pour 10 séances.

----

**Considérant** l'intérêt d'une telle intervention pour les enfants qui participent au CLAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **fixe** le montant de l'intervention à 30€ net par heure à compter du 1er janvier 2022,
- **charge M le Maire** des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

